

EXTRAITS DU RÉGLEMENT D'ADMISSION

A.S.S / E.S / E.J.E / E.T.S

Liste Hors Quota

Candidats dont la formation relève du financement des employeurs et de leurs fonds de formation.

Ces candidats sont salariés. Ils fournissent une attestation de travail et l'engagement financier de leur employeur sur la totalité du coût de la formation.

L'IRTS CA tient à la disposition de ces candidats et de leurs employeurs un devis et une proposition de convention de formation établit sur la base d'un cursus complet de formation.

A. Conditions d'accès aux épreuves de sélection

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) **Etre titulaire** du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- 2) **Etre titulaire** d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- 3) **Bénéficiaire** d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

B. Date limite d'inscription

Les dates d'inscription et de clôture aux sélections sont inscrites sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

Veuillez renvoyer le dossier au plus tard le dernier jour de la date de clôture des inscriptions.

C. Déroulement de la sélection

La sélection prend en compte :

- Les éléments figurant dans le **dossier de candidature** complété par un **entretien** destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. (**Art.D.451-28-5 du Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.**)

Entretien de 30 minutes mené par deux formateurs afin d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer la profession.

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuiera sur les sept attendus nationaux communs aux quatre diplômes d'Etat :

- **Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute**
- **Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi**
- **Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde**
- **Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation**
- **Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs**
- **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe**
- **Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite**

Chaque attendu est noté sur 10 points.

La note finale est notée sur 70 points.

D. Frais de sélection

Les frais de sélection s'élèvent à 150 €. Le candidat ne pourra, en aucun cas, demander le remboursement des frais de sélection.

